



PROJET EOLIEN LA FALISE
COMPTE-RENDU DE LA PERMANENCE D'INFORMATION
JEUDI 30 MAI 2024 DE 16H A 19H
A AUCHY-LES-HESDIN, PAS-DE-CALAIS (62)



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par KDE Energy



Synthèse de la permanence

Les participants

9 citoyens, habitants de Wamin, Auchy-lès-Hesdin ou des communes voisines ont participé à la permanence publique d’information.

Déroulé de la permanence d’information

Le jeudi 30 mai 2024 de 16h à 19h, à la médiathèque de Auchy-lès-Hesdin (derrière la mairie).

Le projet éolien de la Falise

Depuis 2020, Velocita Énergies et Valeco, développeurs de projets d’énergies renouvelables collaborent à l’implantation d’un parc éolien à Auchy-lès-Hesdin et Wamin.

Dans le cadre du dispositif de concertation volontaire mis en place pour informer les habitants des communes avoisinantes, une permanence publique d’information a été organisée.

Cet événement a rassemblé 9 participants, venus découvrir l’énergie éolienne, s’informer sur le projet, donner leur avis et échanger librement avec les porteurs de projet.

Sujets abordés par les participants (voir détails pages indiquées)

Le développement du projet (p.9) – zone d’implantation

Caractéristiques des éoliennes (p. 9) – Provenance et dimensionnement

Le respect du milieu naturel (p. 9-10) – enjeux et étude de la biodiversité

L’environnement sonore (p.10) – Réglementation et suivi

Intégration paysagère (p. 10-11) – photomontages, visibilité et perception

Devenir du site et des éolienne (p. 11-12) – remise en état et recyclabilité

Retombées économiques - fiscalité et employabilité du secteur

Information et dialogue (page 13-15) – Diffusion de l’information et canaux

SYNTHESE DE LA PERMANENCE	1	➤ Un sentiment d’accumulation	11
		➤ Remise en état et démantèlement	12
LA DIFFUSION DE L’INFORMATION	3	➤ Extraction et recyclabilité des composants	12
➤ Des invitations en boîtes aux lettres et en mairie	3	➤ Des retombées économiques pour le territoire	12
➤ Invitations par email	4	➤ Enjeux de concertation	13
➤ Délai et périmètre d’information	4	➤ Avis laissés lors de la permanence	13
LE DISPOSITIF DE LA PERMANENCE D’INFORMATION	4	CONCLUSION	14
➤ Favoriser un échange personnalisé	4		
➤ La médiathèque d’Auchy-les-Hesdin	4	ANNEXE N°1 : CARTE D’INVITATION DISTRIBUEE A 900 EXEMPLAIRES	16
➤ Des supports et outils pédagogiques	5		
DEROULEMENT DE LA PERMANENCE	8	ANNEXE N°2 : MAIL ENVOYE A LA LISTE DE DIFFUSION LE 29 MAI 2024	17
➤ Une faible participation mais active	8		
➤ Des participants opposés, neutres et favorables	8	ANNEXE N°3 : LETTRES D’INFORMATIONS	18
THEMATIQUES ABORDEES PAR LES PARTICIPANTS	9	ANNEXE N°4 : POSTERS PRESENTES A LA PERMANENCE	22
➤ Une zone propice limitée en nombre d’éoliennes	9		
➤ Caractéristiques techniques des éoliennes	9		
➤ Impact sur le milieu naturel	9		
➤ Environnement sonore	10		
➤ Intégration paysagère du projet	10		

La diffusion de l’information

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de concertation, l’équipe de porteurs de projet a tenu à organiser une permanence publique d’information ouverte à tous et notamment aux habitants à proximité du futur parc éolien le jeudi 30 mai 2024 de 16h à 19h en mairie.

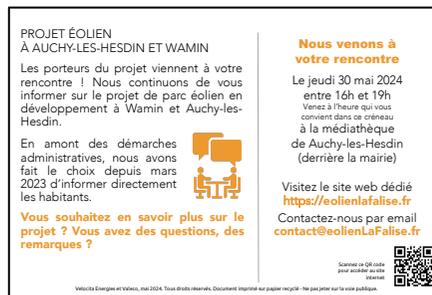
➔ Des invitations en boîtes aux lettres et en mairie

A partir du 21 mai, 900 exemplaires de la carte d’invitation (*voir ci-après*) ont été mis à disposition des mairies pour distribution en boîtes aux lettres sur les communes de Wamin, Auchy-lès-Hesdin et Béalencourt.

Des exemplaires de la carte postale ont été également mis à disposition en mairies.



Carte du périmètre de distribution de la carte d’invitation



Recto et verso de la carte d’invitation distribuée à partir du 21 mai 2024

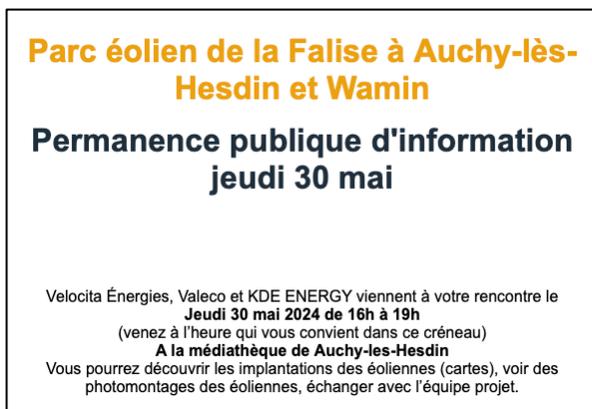
(Voir annexe page 16)



Distribution des cartes d’invitations

➔ Invitations par email

Les 30 personnes inscrites à la liste de diffusion email du projet éolien la Falise ont aussi reçu un rappel de la tenue de cette permanence publique par un courriel envoyé le mercredi 29 mai (veille de l'évènement).



*Extrait du mail envoyé à la liste de diffusion le 30 Mai 2024
(Voir annexe page 17)*

➔ Délai et périmètre d'information

Lors de la permanence d'information, les participants ont exprimé leurs regrets concernant la non-diffusion de la carte d'invitation aux communes voisines (Rollancourt, Sains-lès-Fressin). Les porteurs de projet ont répondu avoir ciblé en priorité les riverains les plus proches du projet. Ils ont ajouté que les différentes mairies avaient été informées de la permanence.

Le dispositif de la permanence d'information

➔ Favoriser un échange personnalisé

La permanence d'information ouverte au public a été organisée :

- Le jeudi 30 mai 16h à 19h à la médiathèque de Auchy-lès-Hesdin

Le choix du jour (jeudi) et de la plage horaire (16h à 19h) a été défini dans la continuité du dispositif d'information et de dialogue déployé avec la tenue du comité de suivi n°2 le mercredi 29 mai. Ces horaires présentent l'avantage de permettre aux habitants de participer :

- En fin d'après-midi, après le travail, en semaine

Le format d'une permanence publique permet des échanges directs et personnalisés avec les porteurs du projet, ce qui offre notamment l'avantage de répondre aux interrogations personnalisées et de mettre en place un dispositif qui invite à la discussion mais que les participants peuvent également parcourir en autonomie. Étaient présents à la permanence pour représenter les porteurs de projet :

- Anna Fautrez, cheffe de projets éoliens Hauts-de-France, Valeco
- Pierre Le Douarin, chef de projet éolien, Velocita énergies
- Romain Vaillant, chef de projet énergies renouvelables, mandaté par Valéco et Velocita Energies pour la phase de développement du projet

Qui étaient accompagnés de :

- Ismaël Meddahi, concertant, Quelia
- Constant Delatte, concertant, Quelia

➔ La médiathèque d'Auchy-les-Hesdin

La mairie d'Auchy-les-Hesdin a été mise à disposition par la mairie que les porteurs du projet remercient.

Des supports et outils pédagogiques

Lors de la permanence publique, les porteurs du projet ont déployé des supports d'informations.

- 3 panneaux pédagogiques grand format (A0 - voir annexe p.21) sur le projet avec :
 - ⇒ La présentation des porteurs du projet éolien et du dispositif de concertation engagé pour informer les acteurs du territoire sur le projet
 - ⇒ Les contraintes techniques et les résultats des études environnementales conduites ayant permis de définir l'implantation des éoliennes dans la zone d'étude
 - ⇒ La méthodologie pour l'étude paysagère associée à la carte des points de vue sélectionnés pour les photomontages.

Chaque panneau pédagogique encourageait les participants à scanner le QR code afin d'accéder au site web dédié au projet pour plus de détails.

Définir l'implantation des éoliennes à partir des enjeux humains et écologiques

Zone d'étude - Auchy-lès-Hesdin/Wamin
Respecter le cadre de vie, les habitants et les usagers du territoire
La zone étudiée est définie en priorité par la prise en compte de l'humain :
- la distance aux habitations
- le respect des servitudes (routes, télécommunications, état météorologique ou militaire, etc.)
Les éoliennes doivent être éloignées d'au moins 500 mètres de toute construction à usage d'habitation.

Echecs écologiques - Auchy-lès-Hesdin/Wamin
Flora et habitats
Impacts très faibles pas de destruction d'habitats naturels, prairies agricoles, Camomille romaine, Crépide bisannuelle, etc.)
Avifaune
Impacts modérés pour les rapaces (Buseaux, Faucon croisé et Buse variable) et les Larides (Mouettes) et les Laniés (Mouettes)
Chauves-souris
Impacts bruts modérés en période de mise-bas et des bruits automneaux
Plusieurs espèces d'intérêt comme le Grand Murin et les Noctua.

Projet final et contraintes - Projet éolien de la Falaise
4 éoliennes en une ligne face au vent dominant (Sud-Ouest)
Implantation située en dehors de toute contrainte technique ou de zones à enjeux à forte enjeu sur la biodiversité
Hauteur en bout de pale : 200 mètres
Puissance installée : Entre 4,5 et 6,6 MW

Mesures acoustiques réalisées au niveau des lieux de vie (9 points de mesure) à proximité de la zone du 9 au 23 mars 2023
Emergences à ne pas dépasser selon l'arrêté du 26 août 2011 :
- pas de bridage
- Emergences = bruit ambiant avec un parc éolien en activité - bruit ambiant sans éolienne
Aucun dépassement observé en période diurne (de 7h à 20h)
Déplacements possibles de 20h à 7h pour des vents entre 5 et 8 m/s (18 à 28 km/h)
Bridage à prévoir
Bridage acoustique : ralentir la vitesse de rotation des pales des éoliennes (aucun arrêt envisagé dans le cadre de ce projet) pour réduire ses émissions sonores à des vitesses et directions de vent spécifiques

velocita | valeco

Enjeux paysagers et photomontages

Paysage étudié selon 5 aspects :
- Présence d'autres parcs éoliens (voisins éoliens)
- Axes de communication
- Bourgs
- Sentiers de randonnée
- Monuments et sites historiques

Sur 3 axes d'études différentes (immédiate, rapprochée, éloignée)
Outils mobilisés :
- Photomontages
- Etudes 360°
- Zones d'influence visuelle

Hauteur du moyeu : 100 m
Hauteur en bout de pale : 200 m
Diamètre : 149 x 170 m
Moyen : 115 x 125 m
Câble au sol : 30 x 51 m
Puissance unitaire : de 4,2 à 6,6 MW

velocita | valeco

Un projet développé par un triple partenariat

valeco | **velocita** | **KDE ENERGY France**

En quelques chiffres
230 MW
700h/an
210 jours
33 éoliennes

Un dispositif continu de concertation
2023 - 2025
- 2023 : Implantation du mât de mesure
- 2024 : Définition de l'implantation
- 2025 : Déploiement ICPPE

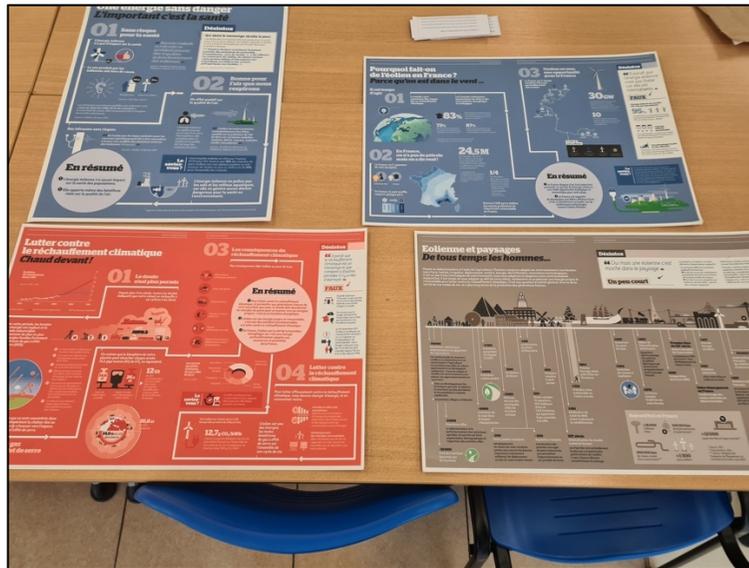
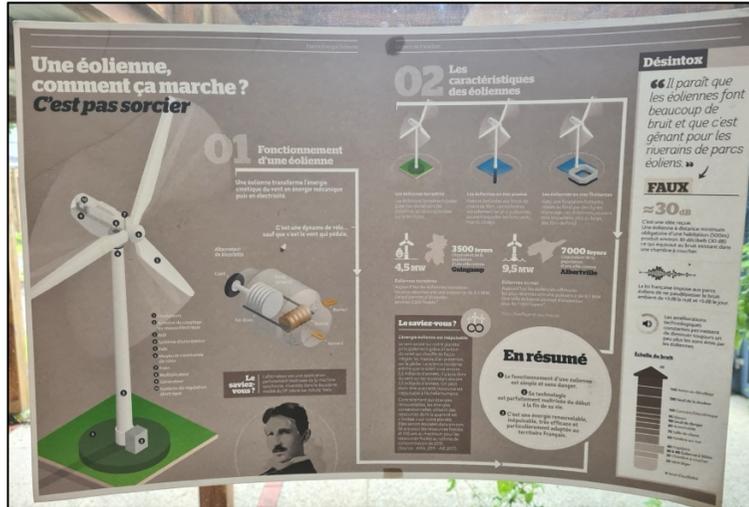
Une information régulière pour tous
Février 2023 : Site web et App
Mars 2023 : Site web et App
Décembre 2023 : Installation permanence publique
Mai 2024 : Installation permanence publique

Produire localement de l'électricité
Mettre le coût, Réduire les émissions de CO2, Remplacer les énergies fossiles, Utiliser une énergie renouvelable

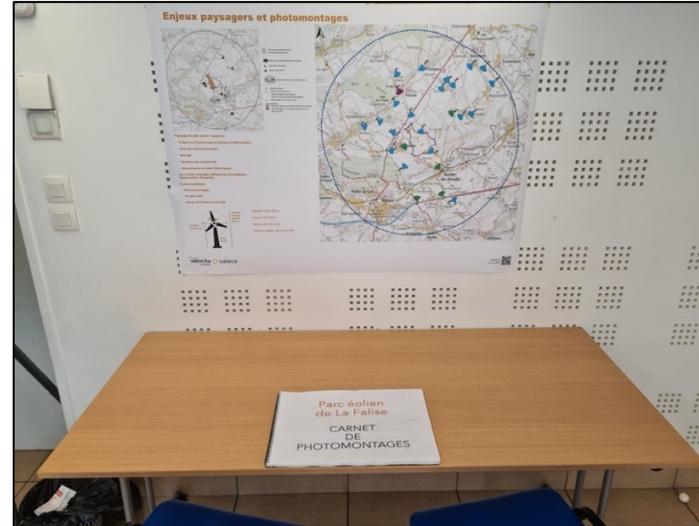
velocita | valeco

Projet éolien de la Falise à Wamin et Auchy-lès-Hesdin – Compte-rendu de la permanence publique d’information – 30 Mai 2024

- Des panneaux d’information sur l’éolien pour décortiquer le sujet éolien sous toute les coutures



- [Le carnet de photomontages](#) qui présente au format A3 les 41 photomontages qui ont été réalisés dans le cadre de l’étude paysagère, au-dessus la carte permettant de localiser chaque point de vue.



- Des documents thématiques (biodiversité, démantèlement, etc.)



- Les deux lettres d'information papier (mars 2022 – Mars 2023) et la newsletter (décembre 2023) sur le projet ayant été diffusées (voir Annexe p.17 à 20)



- La possibilité d'exprimer son avis sur le projet



L'aménagement de la permanence publique a été conçu pour rendre la compréhension du projet plus accessible en encourageant les visiteurs à se familiariser avec l'énergie éolienne et le projet avant d'explorer des sujets plus spécifiques. Le cheminement dans la salle se conclut par la possibilité aux visiteurs de laisser leurs coordonnées personnelles, leur avis ou s'inscrire à la liste d'information par email.

Déroulement de la permanence

➤ Une faible participation mais active

9 participants ont pris part à la permanence d'information publique :

- Aucun résident de Wamin (malgré la distribution des invitations en boîtes-aux lettres)
- 5 alciaquois (Auchy-les-Hesdin)
- Des habitants de Sains-lès-Fressin
- Des habitants de Rollancourt (concernés également par d'autres projets éoliens proches de chez eux, sont venus chercher des informations diverses)

Le Maire et le directeur général des services de Auchy-lès-Hesdin ont également participé à la permanence pour accueillir l'équipe de porteurs de projet et s'assurer de son bon déroulé.



➤ Des participants opposés, neutres et favorables

Les participants à la permanence ont représenté une diversité de positions et opinions sur le projet.

Des personnes opposées

Des personnes déclarent être opposées avant tout pour des raisons paysagères (visibilité depuis les lieux de vie, accumulation des parcs éoliens). Ils mentionnent d'autres préoccupations (production d'énergie, impact sur le milieu naturel, recyclabilité) qui ont fait l'objet de longs échanges avec les porteurs de projet.

Des personnes favorables ou neutres

Des personnes neutres ou favorables au projet sont venues obtenir des renseignements et des précisions sur le projet avec un intérêt particulier pour le choix du scénario d'implantation retenu et son intégration paysagère (carnet de photomontages).

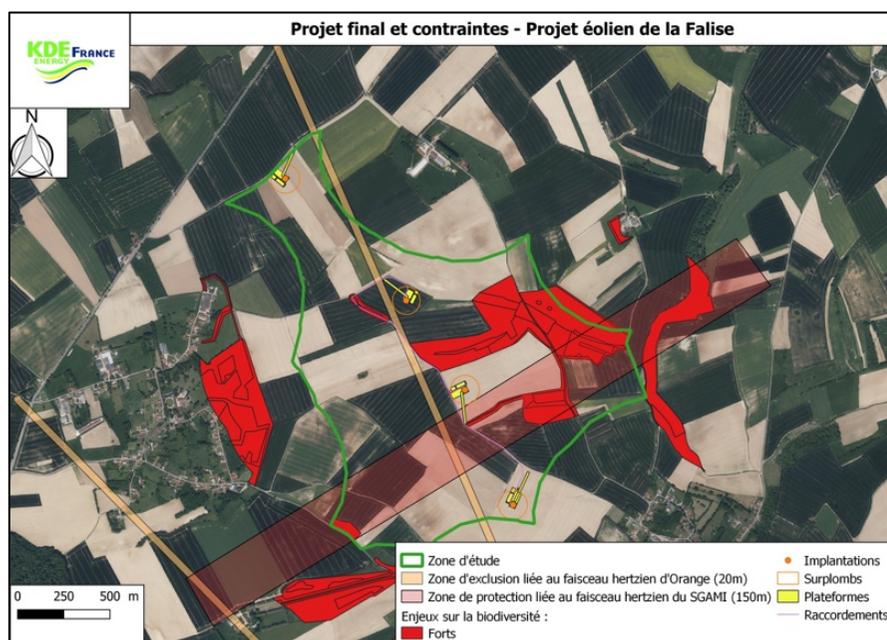
Les échanges ont été cordiaux dans tous les cas, l'écoute de part et d'autre a permis à la permanence de se dérouler dans de bonnes conditions d'échange. Chacun et chacune pouvant se faire son opinion sur la base des informations présentées. Les participants sont restés respectivement entre quelques minutes et jusqu'à 3 heures à la permanence.

Les sujets abordés par les participants sont listés dans les pages suivantes.

Thématiques abordées par les participants

La permanence publique d'information a permis de mettre en avant une série de questions, enjeux ou préoccupations des participants. Quelia résume ici de manière synthétique les thématiques qui ont été abordées par les participants (étant donné le nombre et la simultanéité des échanges il est possible que cette synthèse ne soit pas exhaustive).

➔ Une zone propice limitée en nombre d'éoliennes



Plusieurs participants s'interrogent sur la pertinence de ce projet dans un territoire déjà pourvu de plusieurs parcs éoliens.

Les porteurs de projets expliquent que le projet éolien a été élaboré en tenant compte :

- Des contraintes techniques et réglementaires

- Des études environnementales (écologique, paysagère, acoustique)
- Des parties prenantes locales via le dispositif d'information et de dialogue initié en 2023

Ces différents aspects ont permis de statuer sur le nombre d'éoliennes, leur taille et leurs caractéristiques techniques. A savoir, 4 éoliennes de 200 m alignées selon un axe Nord-Ouest / Sud-Ouest, pour un potentiel annoncé au départ de 8 éoliennes.

Le dossier, complété avec tous les documents requis, sera remis aux services de l'État au 3^{ème} trimestre 2024, qui jugeront de sa recevabilité.

➔ Caractéristiques techniques des éoliennes

Le choix du modèle d'éoliennes n'est pas encore figé mais les participants ont souhaité obtenir des informations sur les caractéristiques techniques des éoliennes :

- Une hauteur totale de 200 m de haut en bout de pale
- Des pales d'une longueur de 74,5 à 78 m
- Une puissance de 4,5 à 6,6 MW

Les porteurs de projet envisagent différents modèles répondant aux besoins spécifiques du site, mais privilégient des constructeurs européens. Le constructeur des éoliennes n'est pas connu à ce jour, mais 3 options sont à l'étude :

- Vestas et Nordex : Constructeurs Danois
- Siemens-Gamesa : Constructeur espagnol
- Envision : Constructeur chinois

➔ Impact sur le milieu naturel

La protection de la biodiversité et sa prise en compte dans le projet ont été évoquées au cours de plusieurs échanges avec les porteurs du projet.

Des participants ont interrogé les porteurs de projet sur les risques éventuels que pouvaient représenter l'installation de 4 éoliennes sur l'avifaune, en particulier sur les migrations et les chauves-souris.

Les études environnementales autour d'un projet éolien intègrent spécifiquement la question de l'avifaune via la séquence ERC (Éviter – Réduire – Compenser) pour minimiser les impacts. Des mesures particulières de ralentissement voire d'arrêt des éoliennes (bridage) liés à l'activité des chiroptères pourront être mises en place pour éviter les risques de collisions.

A ce titre, la zone d'implantation du projet éolien est en dehors des ZNIEFF de type 1 et 2 présentes sur les communes d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin. Il s'agit d'un choix d'évitement réalisé par les porteurs de projet lors de l'identification de la zone d'étude.

Par ailleurs, une étude a été menée en installant des détecteurs à des intervalles réguliers de 50m depuis les structures végétales que les chauves-souris apprécient (haies, lisières de bois, etc.). Cela a permis de mettre en évidence que selon les haies et leurs fonctionnalités, l'activité des chauves-souris (de déplacement ou de chasse) est réduite à partir de 100m de distance de ces éléments végétaux.

➤ Environnement sonore

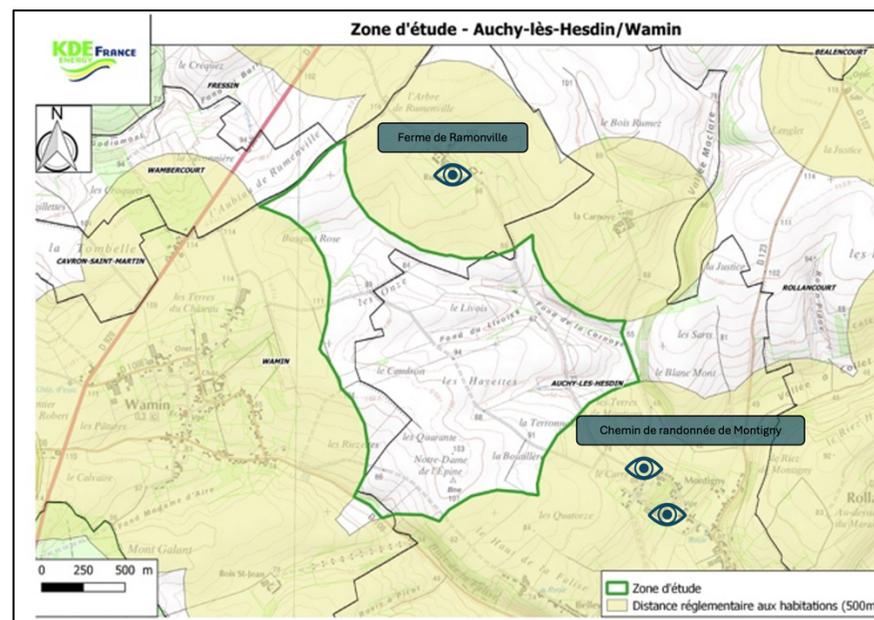
Suite à différentes questions liées à la modification de l'environnement sonore, les porteurs du projet ont précisé que l'arrêté du 26 août 2011 prévoit, pour une nouvelle installation au droit des habitations :

- Ne pas augmenter le bruit ambiant de plus de 5 décibels en journée (de 7h à 20h)
- Ne pas augmenter le bruit ambiant de plus de 3 décibels la nuit (de 20h à 7h)

Une étude acoustique a d'ailleurs été réalisée par le bureau d'étude Echo Acoustique. Les conclusions révèlent que des dépassements sont observés en période nocturne uniquement, afin de respecter la réglementation en vigueur. En ce sens, un plan de bridage va être mis en place. Pour assurer la conformité avec les seuils établis, une nouvelle étude acoustique sera menée aux mêmes endroits au cours de la première année de fonctionnement. En cas de non-conformité, il sera nécessaire d'ajuster le plan de bridage pour garantir le respect des normes.

➤ Intégration paysagère du projet

Nombre de participants ont consulté le carnet de photomontages pour situer leur lieu de vie par rapport à l'emplacement des éoliennes. Ils ont ainsi pu interroger les porteurs de projet et qualifier le positionnement du parc éolien par rapport à leurs habitations.



Une participante a exprimé sa déception face à l'implantation des éoliennes, qu'elle estime ternir le paysage et menacer la tranquillité qu'elle était venue chercher. Cependant, elle a aussi mis en perspective sa vision en la comparant à celle de son voisin, qui trouve les éoliennes apaisantes. Cette différence de perception illustre bien que l'appréciation des éoliennes dépend largement de la sensibilité paysagère de chacun.

Les habitants des communes et des hameaux suivants attirent l'attention sur les enjeux de visibilité depuis deux points en particulier :

- Le circuit de randonnée de Montigny



En examinant ce photomontage, un participant a exprimé une vive inquiétude quant à la proximité de son habitation par rapport au projet. Les porteurs de projet ont confirmé la nette visibilité depuis ce point de vue, mais ont tenu à rappeler que tout parc éolien doit respecter une distance réglementaire minimale de 500 mètres par rapport aux habitations.

Les porteurs de projet rappellent qu'une fois le parc en exploitation, le chemin de randonnée sera toujours utilisable. Ils précisent que si le chemin venait à être endommagé par quelques manières, il sera l'objet de réparation avant la mise en service du parc.

- La Ferme de Rumenville



➔ Un sentiment d'accumulation

Certains habitants expriment un sentiment d'accumulation des parcs éoliens dans leur secteur. Un participant illustre cette préoccupation en évoquant la commune de Fruges, qui, selon lui, "arrive à saturation" en raison du nombre d'éoliennes installées sur le territoire.

Les porteurs de projets disent comprendre ces préoccupations. Ils soulignent l'inégale répartition de la ressource éolienne en France, avec des régions plus propices au développement éolien situées souvent près de la côte et dans le nord de l'Hexagone.

Ils ajoutent que l'étude paysagère doit tenir compte du contexte éolien et engager, si nécessaire, une étude 360° pour évaluer l'impact visuel cumulé des éoliennes et proposer des mesures d'atténuation. À ce jour, l'impact visuel est jugé faible à modéré pour Béalencourt et faible à nul pour Fressin, Auchy-lès-Hesdin, Wamin et Wambercourt.

➔ Remise en état et démantèlement

Restauration du site dans son état d’origine

Une attention particulière est portée à la restauration du site. En effet, conformément à l'arrêté du 11 juillet 2023, la loi oblige tous les exploitants de parcs éoliens à remettre le site dans son état d'origine :

- Excaver la totalité des fondations, remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité.
- Décaisser les aires de grutage et les chemins d’accès sur une profondeur de 40 cm
- Démanteler les installations de production d’électricité, les postes de livraison ainsi que les câbles (dans un rayon de 10m autour des éoliennes)

Financer le démantèlement des éoliennes

Plusieurs participants ont souhaité comprendre le coût financier du démantèlement des éoliennes.

Les porteurs de projet indiquent que le démantèlement d’une éolienne est un processus planifié et réglementé qui intervient à la fin de l’exploitation de l’éolienne, soit après 20 à 25 ans. Le coût du démantèlement est pris en charge par la société d’exploitation des éoliennes.

Toutefois, le budget de démantèlement d’une éolienne est provisionné dès la mise en service avec une garantie financière de 165 000 € par éolienne, placée dans un compte séquestre. Elle est utilisable par l’État uniquement si les conditions de démantèlement ne sont pas respectées par l’exploitant ou s’il est incapable de supporter financièrement le démantèlement. Au besoin, l’État complète le montant nécessaire à la remise en état du site selon la réglementation.

➔ Extraction et recyclabilité des composants

Certains participants font remarquer que l'exploitation de l'énergie éolienne implique l'utilisation de minerais rares provenant de pays étrangers avec des normes environnementales moins strictes et des conditions de travail précaires.

Les porteurs de projet affirment qu'ils sont conscients des défis liés à l'extraction minière. En ce sens, Valeco et Velocita Energies mettent en œuvre des initiatives visant à réduire ces impacts en favorisant l'utilisation de technologies dont les composants sont recyclables ou revalorisés à plus de 95%. C'est d'ailleurs une obligation réglementaire mise en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les pales sont aujourd’hui plus complexes à recycler, mais peuvent être valorisées en tant que combustible. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

➔ Des retombées économiques pour le territoire

Des participantes se sont interrogées sur les retombées économiques liées à l’exploitation du parc éolien.

Les porteurs de projet indiquent qu’un parc éolien génère différents types de revenus pour le territoire

- L’impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) reversé aux collectivités territoriale selon la clé de répartition suivante :

Département	Intercommunalité	Commune
30%	20%	50%

La commune d'implantation reçoit obligatoirement une recette fiscale en fonction du nombre d'éoliennes présentes sur le territoire. Soit, 8 000€/an (1 éolienne) pour Wamin et 24 000 €/an (3 éoliennes) pour Auchy-lès-Hesdin

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Les revenus locatifs ou de servitudes pour les propriétaires fonciers qui percevront des revenus locatifs sur les parcelles où les éoliennes sont installées.

En parallèle, des échanges ont conduit à questionner l'influence du secteur éolien sur l'activité économique locale. Les porteurs de projet ont souligné que la filière éolienne représente plus de 20 000 emplois directs et indirects en France. Il a été rappelé qu'au niveau local, la maintenance et l'exploitation des turbines d'éoliennes créent des emplois à proximité des installations et contribuent au dynamisme des territoires ruraux.

➔ Enjeux de concertation

La concertation et l'information autour du projet ont suscité plusieurs remarques, certains habitants considérant n'avoir pas été suffisamment informés ou que le périmètre de distribution était trop restreint.

Les porteurs de projet indiquent avoir organisé plusieurs actions d'information et de dialogue autour du projet à destination des habitants.

- Distribution la lettre d'information n°1 en mars 2022 auprès de 900 foyers à Wamin et Auchy-lès-Hesdin
- Distribution de la lettre d'information n°2 en octobre 2023 auprès de 900 foyers à Wamin et Auchy-lès-Hesdin
- Diffusion d'une infolettre par email en décembre 2023
- Mise en place d'un site internet dédié au projet : <https://eolienlafalise.fr>

- Un appel à volontaires invitant les habitants à participer aux réunions du comité de suivi a été lancé en mettant à disposition à la mairie un tract destiné à être distribué dans 900 boîtes aux lettres,
- 2 réunions du comité de suivi
- Une carte d'invitation annonçant la permanence publique d'information du 30 mai 2024 donnée en mairie et distribuée par les services des mairies de Wamin, Auchy-lès-Hesdin et Béalencourt.

À la suite de la permanence publique, 3 personnes se sont inscrites à la liste de diffusion par email, soulignant l'importance de maintenir des canaux de communication ouverts et de continuer à tenir informer les habitants. Pour rester informés, [cliquez ici](#).

➔ Avis laissés lors de la permanence

Avis n°1 :

*Je pense que dans les hauts de France
la quantité d'éoliennes est largement
suffisante.
Beaucoup trop de petits projets dans
toutes les communes à moins de 6km
Je suis de seclancourt*

Avis n°2

Chacun défend son point de vue.
Pour ma part je suis contre
les éoliennes, surtout pour
l'impact contre la nature
liées dévastées, chauves-souris,
oiseaux morts comme les pigeons,
voyageurs, les oiseaux migrateurs.
Malheureusement je déplore cela
après leur disparitions, il ne
restera plus que l'humain à
disparaître.

Avis n°3

J'habite rue de Belle Vae
à Auchy je suis contre
ce projet pour les nuisances
phoniques et hertziennes
Une solution
Reactive d'hydrologique
en fonctionnement
(Palan Blanc)

Conclusion

9 participants sont venus à la permanence publique organisée par Valeco, Velocita Energies et KDE Energy, informés à l'aide de la distribution des cartes d'information en boîte aux lettres ou par l'intermédiaire d'échanges entre voisins.

Le format de la permanence, qui a été globalement bien accueilli par les participants, a permis de mettre en lumière les thématiques et les enjeux locaux importants, offrant ainsi aux porteurs de projet l'occasion d'échanger directement avec les habitants.

Ces derniers ont souligné que le format était bien adapté et favorisait une découverte en autonomie complétés par des échanges individualisés pour des questions plus spécifiques.

Des habitants sont peu favorables, voire opposés au parc éolien et ont exprimé leur avis, d'autres sont favorables et l'ont également fait savoir. Il est important de maintenir le dialogue et d'accompagner les riverains proches dans leur accueil du futur parc éolien.

ANNEXE n°1 : Carte d'invitation distribuée à 900 exemplaires



Figure 1 : recto de la carte d'invitation à la permanence d'information

PROJET ÉOLIEN À AUCHY-LES-HESDIN ET WAMIN

Les porteurs du projet viennent à votre rencontre ! Nous continuons de vous informer sur le projet de parc éolien en développement à Wamin et Auchy-lès-Hesdin.

En amont des démarches administratives, nous avons fait le choix depuis mars 2023 d'informer directement les habitants.



Vous souhaitez en savoir plus sur le projet ? Vous avez des questions, des remarques ?

Nous venons à votre rencontre

Le jeudi 30 mai 2024
entre 16h et 19h
Venez à l'heure qui vous convient dans ce créneau à la médiathèque de Auchy-lès-Hesdin (derrière la mairie)

Visitez le site web dédié
<https://eolienlafalise.fr>
Contactez-nous par email
contact@eolienLaFalise.fr



Scannez ce QR code pour accéder au site internet

Velocita Energies et Valeco, mai 2024. Tous droits réservés. Document imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique.

Figure 2 : verso de la carte d'invitation à la permanence d'information

Annexe n°2 : Mail envoyé à la liste de diffusion le 29 mai 2024



Nous vous apportons directement l'actualité du projet de parc éolien de la Falise à Auchy-lès-Hesdin et Wamin.

Recevez notre actualité par e-mail, abonnez-vous à notre lettre d'information !

Je reste informé.e en m'inscrivant à la liste de diffusion

Faites circuler ce mail afin de permettre à votre entourage de s'informer directement sur le projet éolien !

Parc éolien de la Falise à Auchy-lès-Hesdin et Wamin

Permanence publique d'information jeudi 30 mai

Velocita Énergies, Valeco et KDE ENERGY viennent à votre rencontre le **Jeu**di 30 mai 2024 de 16h à 19h

(venez à l'heure qui vous convient dans ce créneau)

A la médiathèque de Auchy-lès-Hesdin

Vous pourrez découvrir les implantations des éoliennes (cartes), voir des photomontages des éoliennes, échanger avec l'équipe projet.

Informez-vous à la source et vérifiez toujours les références des informations diffusées.

Vous avez des questions ou des remarques ?

Contactez-nous à

contact@eolienlafalise.fr

Vous souhaitez plus d'informations ?

Visitez le site web dédié au projet de parc éolien de la Falise à Auchy-lès-Hesdin et Wamin

<https://eolienlafalise.fr>

Parc éolien de la Falise

Valeco et Velocita énergies

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)



Annexe n°3 : Lettres d'informations

Lettre d'information n°1 – Mars 2022

LETTRE D'INFORMATION - mars 2023
Projet de parc éolien d'Auchy-lès-Hesdin et Wamin

 **CO-CONSTRUIRE UN PROJET AVEC VOUS**

Depuis le lancement des études techniques et environnementales, des rencontres avec les Conseils municipaux des communes ont été organisées. Le Conseil municipal de Wamin a été rencontré au mois de février 2022 et celui d'Auchy-lès-Hesdin l'a été au mois de juin 2022. Pendant ces réunions, les sociétés KDE ENERGY France, Valeco et Velocita Energies ont présenté l'état d'avancement des études et les échéances à venir.

Il a ainsi été proposé que la phase de développement soit ponctuée de rendez-vous et d'événements afin de vous permettre d'échanger sur le projet. Accompagnés par Quelfa, nous proposerons aux élus une démarche de dialogue et d'information adaptée au territoire dès le 1er trimestre 2023.



Atelier thématique



Permanence d'informations



Visite de parc éolien

Vous avez des remarques ? vous pouvez dès maintenant nous contacter :

contact@eolienlafalise.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

La crise énergétique actuelle est due au cumul de plusieurs facteurs (opération de maintenance sur des réacteurs nucléaires, augmentation du prix de gaz, guerre en Ukraine, arrivée de l'hiver) provoquant une inflation importante sur les prix de l'électricité, du gaz et des carburants.

En temps normal, le marché de l'électricité permet à la France de s'approvisionner en électricité à un tarif de l'ordre de 4 centimes d'€ par kWh. L'éolien, qui est une source d'électricité soutenue pour son faible impact environnemental global, bénéficie d'un achat à tarif réglementé de l'ordre de 6 centimes d'€ par kWh. Actuellement, avec la crise énergétique, la France achète sur le marché de l'électricité à des tarifs très élevés évoluant entre 40 et 100 centimes d'€ par kWh. L'éolien continue de produire à 6 centimes d'€ par kWh et la différence génère un bénéfice pour l'Etat. La différence entre le prix du marché et ce prix d'achat est compensée par un dispositif ajustable financé par une taxe sur les consommations d'électricité.

L'éolien et le solaire photovoltaïque vont générer sur la période 2021-2023 plus de 7 Milliards d'€ pour le dispositif de compensation. Ces sommes conséquentes ont été fléchées par le Gouvernement pour alimenter le bouclier tarifaire qui maintient l'augmentation des prix de l'électricité à +15%. Bien que conséquente, cette inflation est limitée grâce aux revenus générés par l'éolien pour l'Etat.

 **PROJET DE PARC ÉOLIEN DE AUCHY-LÈS-HESDIN ET WAMIN**

Mesdames, Messieurs,

Le développement et les réflexions sur un projet de parc éolien envisagé sur les communes d'Auchy-lès-Hesdin et Wamin se poursuivent depuis la distribution de la première lettre d'informations en février 2022 à l'ensemble des riverains.

Les études techniques et environnementales, portées par des bureaux d'étude indépendants, se poursuivent également afin de recenser les enjeux et sensibilités au niveau local. Un premier état d'avancement des études en cours vous est présenté dans cette lettre avant de connaître l'ensemble des résultats dans le courant du 1er trimestre 2023.

A ce jour, le nombre, la taille et l'emplacement des éoliennes n'est pas connu. Ces éléments dépendent des études en cours.

Nous souhaitons construire le projet le plus adapté à l'environnement local et faciliter son intégration. Dans cette perspective, nous proposerons prochainement de mettre en place une démarche de dialogue et d'échange avec vous, acteurs du territoire (élus, représentants de la vie locale, riverains, etc.), afin de partager les informations relatives au projet. Une adresse-mail est d'ores et déjà à votre service pour nous contacter à tout moment : contact@eolienlafalise.fr

N'hésitez pas à nous écrire pour toute question ou remarque.



Où en sommes nous ?



Janvier/février 2023

> Présentation auprès des élus de la démarche de dialogue et d'échanges

> **Lancement de la démarche de dialogue et d'échanges** dont les actions se dérouleront tout au long de l'année 2023 (lettres d'information, réunions, visite d'un parc éolien, etc.)

1er trimestre 2023

> **Etudes de variantes d'implantation des éoliennes** en vue de définir le projet le plus adapté aux sensibilités locales

2ème trimestre 2023

> **Campagne de mesures acoustiques** par le bureau d'études Echo acoustique

Fin 2023/début 2024

> Dépôt des demandes d'autorisation administrative pour le projet

2024

> Instruction du dossier par les services de l'Etat

> Enquête publique d'un mois



L'étude paysagère et patrimoniale

Afin de préserver la cohérence et l'harmonie paysagère du territoire, un état initial de l'étude sur le paysage et le patrimoine est en cours de réalisation par le bureau d'étude **Audicé**. Dans un rayon de 20 km autour du secteur d'étude, l'équipe d'Audicé recense les sites inscrits ou classés, les axes de communications, les lieux de vie et les éléments touristiques.

Une campagne d'une quarantaine de prises de vue (photos panoramiques), réalisée au début de l'année 2023 sur les lieux identifiés par le bureau d'études, servira à la réalisation de photomontages avec lesquels pourra être évaluée l'intégration du parc éolien dans le paysage. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement des études.



L'étude sur le milieu naturel

L'étude sur le milieu naturel permet d'éviter, réduire ou compenser l'impact du futur parc éolien sur la faune et la flore locales.

Dans un premier temps, cette étude consiste à réaliser un inventaire de la biodiversité de la zone (oiseaux, chauves-souris, reptiles, mammifères, insectes, flore, etc.). Lorsque la présence ou l'absence des espèces a été attestée, l'étude définit les comportements de la population sur la zone (migration pré-nuptiale, transits printaniers, nidification, chasse, reproduction, etc.) sur une année entière. Cela permet de comprendre la manière dont la faune et la flore occupent le milieu sur le long terme et de positionner les éoliennes en connaissance de cause.

Les premiers inventaires ont été réalisés depuis le mois de février 2022 par le bureau d'études **Tauw Environnement** et se poursuivront jusqu'au mois de janvier 2023. A ce stade, une diversité modérée d'espèces a été recensée sur le site avec certaines espèces patrimoniales.

Dès à présent, nous réfléchissons à la mise en place de mesures de conservation pour définir le projet le plus adapté au regard des sensibilités identifiées. Ces dernières seront validées dans les mois à venir, une fois tous les cycles biologiques analysés au printemps 2023.

LETTRE D'INFORMATION • mars 2023
Projet de parc éolien d'Auchy-lès-Hesdin et Wamin



L'étude acoustique

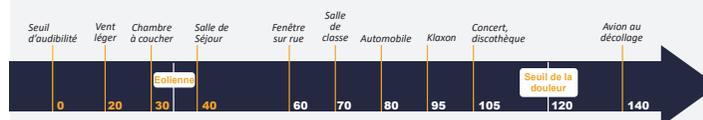
Pour s'assurer du respect de l'environnement acoustique des riverains, tout projet éolien est soumis à des normes strictes d'émissions sonores. Si nécessaire, un plan de bridage (limitation de la vitesse de rotation des pales des éoliennes pour limiter le niveau sonore) est mis en place pour assurer le respect de ces normes. Dans ce cadre, l'étude acoustique consiste :

1. à mesurer de jour comme de nuit le niveau sonore depuis les habitations les plus proches pendant une période de référence,
2. à modéliser la contribution sonore du projet de parc éolien dans l'environnement proche
3. lorsque le parc sera installé, à vérifier le respect des normes (et à appliquer un nouveau plan de bridage en cas de non respect)

Les mesures de l'étape 1 seront réalisées au printemps 2023, grâce à la pose de sonomètres installés pendant une quinzaine de jours sur des lieux de vie déterminés par le bureau d'études **Echo acoustique**.

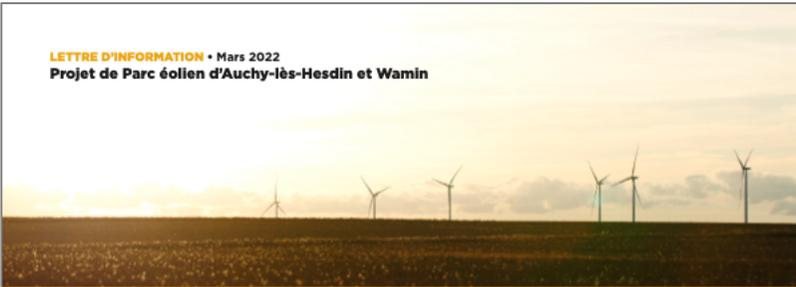
La réglementation prévoit qu'une nouvelle installation ne doit pas rajouter plus de **5 décibels le jour et de 3 décibels** la nuit par rapport au niveau sonore ambiant initial.

Echelle de bruits (en décibels)



Lettre d'information n°2 – Mars 2023

LETTRE D'INFORMATION • Mars 2022
Projet de Parc éolien d'Auchy-lès-Hesdin et Wamin



Les porteurs du projet

VELOCITA ENERGIES
Depuis 11 ans, Velocita Énergies développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables en France. La société compte plus de 30 collaborateurs qui réunissent les compétences pour mener à bien un projet et assurer la gestion de parcs. Basée à Paris, Rennes et Lyon, l'équipe travaille sur le terrain en étroite relation avec les acteurs locaux, dans un souci constant de concertation, de transparence et de respect des territoires. À ce jour, Velocita Énergies a mis en service 193 MW et 65 MW sont en construction en 2022.

VALECO
Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et au Canada. Fondée en 1995, la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français. Valeco est aujourd'hui intégré au groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

L'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE : KDE ENERGY FRANCE
Basée à Lézennes (Nord) et à Beauchamp (Ile-de-France), KDE Energy France est une société spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables (éolien et solaire) à destination de collectivités, d'entreprises et d'exploitations agricoles. La société est composée de 9 collaborateurs et son portefeuille d'activités est d'environ 60 MW de projets en exploitation et 234 MW de projets en développement répartis sur la moitié nord du pays, en Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'en Belgique.

CONTACTS

 **CONTACTS**
Louise Kariger → lkariger@velocitaenergies.fr
Chef de projet Velocita Energies

 **Anna Fautrez** → annafautrez@groupevaleco.com
Chef de Projet Valeco

 **Romain Vaillant** → r.vaillant@kde-energy.fr
Chef de Projet KDE Energy France



PROJET DE PARC ÉOLIEN D'AUCHY-LÈS-HESDIN ET WAMIN

Madame, Monsieur,

Après avoir obtenu l'accord des communes d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin, Velocita Énergies, Valeco et KDE Energy France, sociétés partenaires spécialisées dans le développement éolien, étudient la possibilité de développer un projet sur vos territoires communaux.

Afin d'évaluer les spécificités de la zone identifiée, il est nécessaire de mener plusieurs études sur le site et aux alentours. Elles permettront de déterminer les différentes contraintes et de définir une implantation optimale du projet.

Cette lettre vous informe sur les différentes étapes du projet et les études actuellement en cours.

D'autres lettres d'informations suivront au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Nous vous souhaitons une bonne et agréable lecture.

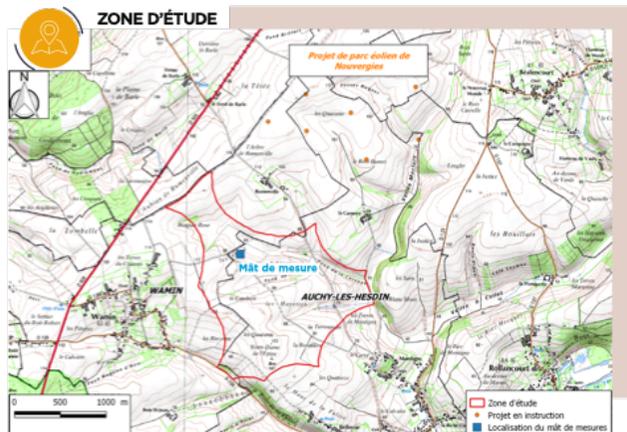
Velocita Énergies, Valeco et KDE Energy France



LETTRÉ D'INFORMATION • Mars 2022
Projet de Parc éolien d'Auchy-lès-Hesdin et Wamin

Une zone d'étude propice à l'accueil d'un parc éolien

La zone d'étude a été définie en fonction de critères techniques et réglementaires (éloignement des habitations, accès au réseau routier et électrique, absence de contraintes aéronautiques, etc.). C'est à l'intérieur de ce périmètre que se réalisent les études de terrain.



Lancement d'une étude de vent

Un mât de mesure d'une hauteur de 100 mètres sera prochainement installé à Auchy-lès-Hesdin pour caractériser finement le vent à différentes altitudes et évaluer la faisabilité d'un projet éolien. Equipé d'anémomètres et de girouettes, le mât de mesure collectera des données sur la vitesse, l'orientation et la turbulence des vents. Corréliées aux mesures de Météo France et à des modèles mathématiques, ces données permettent d'estimer la production du futur parc, sa faisabilité et de sélectionner les éoliennes qui exploiteront au mieux les caractéristiques du vent du site. Ce mât de mesure sera installé pour une durée minimum de 18 mois.

Les étapes du développement d'un projet éolien

Le développement d'un projet dure au minimum 2 à 3 ans et suit 4 phases :

1 Établir un diagnostic du territoire

Des bureaux d'études indépendants réalisent des études pour identifier les enjeux du site :

- **L'étude environnementale** inventorie la faune, la flore et les milieux naturels afin d'évaluer la compatibilité du projet avec l'environnement et prendre des mesures pour le conserver.
- **L'étude paysagère** recense les monuments historiques, sites protégés et remarquables et dresse un état des lieux paysager pour hiérarchiser les secteurs où l'accueil du parc éolien sera optimal.
- **L'étude acoustique** mesure le niveau sonore ambiant depuis les habitations les plus proches de la zone et vérifie par simulations que le projet respecte la réglementation.
- **L'étude de vent** caractérise le potentiel de vent pour évaluer la faisabilité économique du projet et choisir les éoliennes les plus adaptées.

2 La concertation

Tout au long du développement du projet, des réunions sont organisées avec les élus locaux et les représentants de la société civile pour les informer et recueillir leurs avis et propositions. Les riverains peuvent aussi participer, via des ateliers, à la définition du projet.

3 Choisir l'implantation du parc

Les résultats des études déterminent plusieurs scénarios d'implantation. Après une analyse de chaque hypothèse, le scénario le plus optimal est retenu. Il précise le nombre d'éoliennes, leur implantation exacte et le type de machine privilégié.

4 L'instruction

Une fois le projet définitif arrêté, le porteur du projet dépose un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Dans le cadre d'une Enquête Publique, les habitants des communes situées dans un rayon de 6 km peuvent consulter le dossier et donner leur avis. Les services de l'Etat instruisent la demande pendant 9 à 18 mois puis le Préfet délivre sa décision par arrêté préfectoral.

Calendrier prévisionnel du projet

RÉALISATION DES ÉTUDES POUR UN PROJET ÉOLIEN :

Mars 2022
 Volet météorologique de l'étude d'impact : installation d'un mât de mesure de vent pendant au moins 18 mois.

1^{er} trimestre 2022
 >Volet naturel : lancement des inventaires au niveau de la zone d'étude pour une durée d'un an

2^{ème} trimestre 2022
 >Volet paysager : Lancement de l'étude paysagère

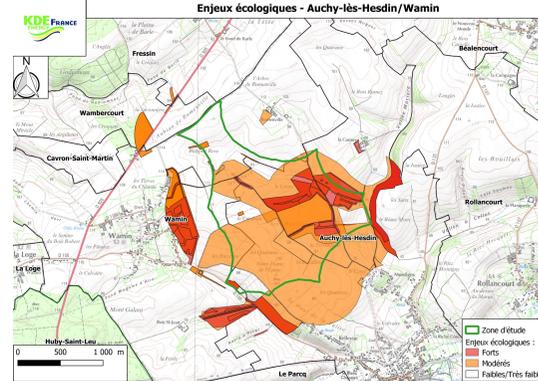
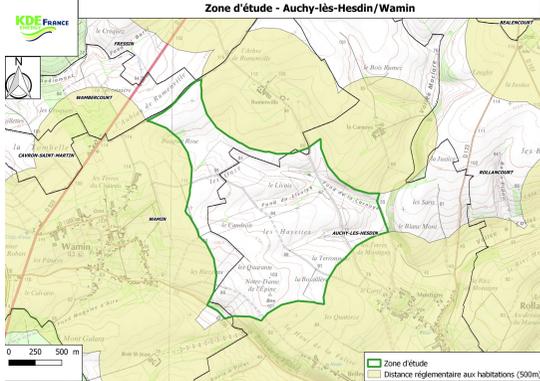
4^{ème} trimestre 2022
 Volet acoustique : campagne de mesures acoustiques au niveau des lieux de vie situés à proximité de la zone

2^{ème} semestre 2023
 > Dépôt du Dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture

2024 - mi 2025
 > Instruction puis décision du Préfet



Définir l'implantation des éoliennes à partir des enjeux humains et écologiques



Flore et habitats

Impacts très faibles pas de destruction d'habitats boisés/haies (parcelles agricoles, Camomille romaine, Crépide bisannuelle, etc.)

Avifaune

Impacts modérés pour les rapaces (Busards, Faucon crécerelle et Buse variable) et les Laridés (Mouettes)

Chauves-souris

Impacts bruts modérés en période de mise-bas et des transits automnaux. Plusieurs espèces d'intérêt comme le Grand Murin et les Noctules.



Mesures acoustiques réalisées au niveau des lieux de vie (8 points de mesure) à proximité de la zone du 9 au 23 mars 2023

Émergences à ne pas dépasser selon l'arrêté du 26 août 2011 :
+ 5 dB(A) en journée (de 7h à 22h)
+ 3 dB(A) la nuit (de 22h à 7h)

Émergences = bruit ambiant avec un parc éolien en activité - bruit ambiant sans éolienne

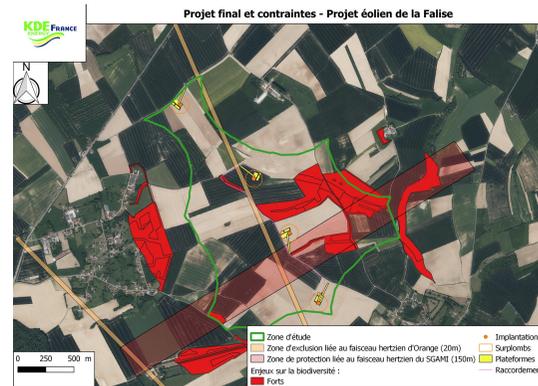
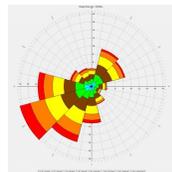
Aucun dépassement observé en période diurne (de 7h à 20h)

→ pas de bridage

Dépassements possibles de 20h à 7h pour des vents entre 5 et 8 m/s (18 à 29 km/h)

→ bridage à prévoir

Bridage acoustique : ralentir la vitesse de rotation des pales des éoliennes (aucun arrêt envisagé dans le cadre de ce projet) pour réduire ses émissions sonores à des vitesses et directions de vent spécifiques



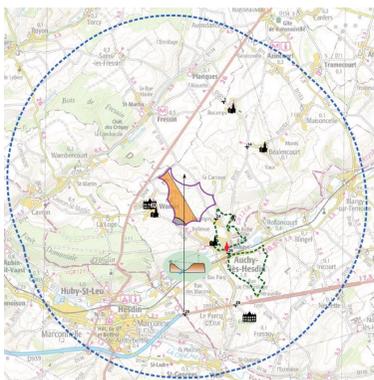
4 éoliennes en une ligne face au vent dominant (Sud-Ouest)

Implantation située en dehors de toute contrainte technique ou de zones à enjeux à forts enjeux sur la biodiversité

Hauteur en bout de pale : 200 mètres

Puissance installée : Entre 4,5 et 6,6 MW

Enjeux paysagers et photomontages



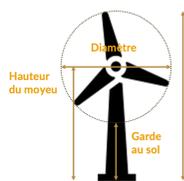
Paysage étudié selon 5 aspects :

- Présence d'autres parcs éoliens (motif éolien)
- Axes de communication
- Bourgs
- Sentiers de randonnée
- Monuments et sites historiques

Sur 3 aires d'études différentes (Immédiate, Rapprochée, Éloignée)

Outils mobilisés :

- Photomontages
- Etudes 360°
- Zones d'influence visuelle



Diamètre : 149 à 170 m
 Moyeu : 115 à 125 m
 Garde au sol : 30 à 51 m
 Puissance unitaire : de 4,2 à 6,6 MW

